

Ville de Petit Mars

Concours d'écriture « A dix mots et merveilles » TOME 19 Bibliothèque Municipale de PETIT MARS

Règlement du concours, novembre 2021

Article 1 - La Ville de Petit Mars, en partenariat avec la Bibliothèque Municipale, organise à l'occasion de la « Semaine de la langue française » 2021 - 2022, un concours d'écriture sur l'opération nationale « Dis-moi dix mots qui d'étonnent ».

Article 2 - Ce concours est ouvert à partir du 15 novembre 2021. Les participants envoient leur texte **avant le 15 février 2022** à midi, par internet (voir art.6). Les textes envoyés hors délai seront détruits sans être ouverts.

L'envoi de la 3ème feuille du règlement intérieur lu et approuvé est à adresser en courrier normal à :

Bibliothèque Municipale, Centre René Cassin, Route de Nort-sur-Erdre, 44390 PETIT MARS ;

ou à scanner à bibliotheque@petitmars.fr

Article 3 - Le concours consiste à écrire un texte de 25 lignes maximum, en français, où doivent figurer les dix mots de la semaine de la Langue française **soulignés** (en dehors du titre) et porter un titre.

Thème de l'édition 2021 – 2022 « Dis-moi dix mots qui (d) étonnent ! »

Après un an et demi d'une pandémie qui a ébranlé les liens humains, le plaisir de se retrouver reprend ses droits, tout comme la joie de se laisser surprendre par la vie. C'est donc au plaisir et à la surprise que nous vous convions à travers « Dix moi dix mots qui (d) étonnent ! », mot d'ordre choisi pour mettre un époustouflant désordre dans notre amour de la langue française.

« Décalé, ébaubi, médusé, saperlipopette, farcer, kaï, divulgâcher, tintamarre, époustouflant, pince-moi. »

Le texte doit être dactylographié avec la typographie « TIMES » Taille « 12 », avec un interligne simple, et des marges de 2,5 cm. Le thème et la forme du texte sont libres (poèmes, textes en prose). Ce texte ne devra en aucun cas être préjudiciable et porter atteinte à la personne. Il se verrait systématiquement rejeté.

Article 4 - Ce concours est ouvert à quatre catégories de public :

- Jusqu'à 13 ans : Le Concours « **A dix mots et merveilles junior** » est adapté aux enfants de moins de 13 ans et proposé avec six mots issus de la sélection :

« Décalé, saperlipopette, farcer, tintamarre, époustouflant, pince-moi. »

- 14-18 ans : Adolescent

- Plus de 19 ans : Adulte

-Auteurs publiés (jeunes ou adultes) ou primés à des concours d'écriture.

Article 5 - Ce concours est **gratuit** et ouvert à tous, **réservé aux candidats des Pays de la Loire**. Un seul texte par candidat. Aucun nom, aucune signature, ni signe distinctif, ne devront y figurer sous peine d'invalidation.

La participation est interdite aux membres du jury.

Article 6 - Le participant reporte ses coordonnées (- nom et prénom - âge - adresse - adresse e-mail - n° de téléphone) et le titre du texte dans son mail et adresse le texte en pièce jointe, sous format « RTF ou Word », qui ne doit comporter aucun signe distinctif, à l'adresse suivante bibliotheque@petitmars.fr . Un numéro d'enregistrement sera attribué à chaque texte.

Article 7 - Chaque candidat s'engage à garantir l'originalité de l'œuvre qu'il présente, à défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourraient lui être reproché et il en supporterait seul toutes les conséquences.

Le texte envoyé devra obligatoirement être inédit et jamais primé.

Article 8 - Les textes seront soumis à un jury composé de bénévoles et professionnels de bibliothèque, de lecteurs et lectrices volontaires, garantissant une pluralité de goûts.

Les finalistes seront prévenus au préalable par mail. Les décisions du jury seront sans appel. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas attribuer de prix dans une catégorie dont le niveau des œuvres est jugé insuffisant. Aucune précision personnelle ne sera divulguée aux candidats concernant les appréciations du jury. Les organisateurs se réservent le droit de prolonger, écourter, annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent.

Les textes sélectionnés par le jury seront lus lors de la remise des prix, **le vendredi 19 mars 2021**, à 20h30, à la Bibliothèque municipale du Centre René Cassin et feront l'objet d'une publication sous forme de recueil.

Les gagnants autorisent l'utilisation de tout ou partie des éléments de leur création, et ce sans versement de droit d'auteur. Ils autorisent la citation de leur nom, la publication de leur image ainsi que la reproduction de leur écrit à des fins promotionnelles.

Article 9 - Des prix en bons d'achat ou en nature récompenseront les lauréats de chaque catégorie. Concernant les prix en nature (livres ou autres), ceux-ci ne seront remis qu'aux lauréats présents. L'envoi n'en sera pas effectué, en raison de coût postal élevé.

Article 10 - Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres.

Article 11 - Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation intégrale du présent.

Feuille 3 à envoyer par courrier ou par mail .

Règlement intérieur lu et approuvé le

Nom et prénom –

Catégorie (cocher la bonne case)

- Enfants – de 13 ans
- Jeunes 14 – 18 ans
- Adultes plus de 19 ans (amateurs)
- Auteurs publiés ou primés (jeunes ou adultes)

Age –

Adresse –

Adresse e-mail –

Titre du texte :

Copié collé cette dernière partie sur le mail, svp.

